

Information Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H Patrimoine Part A (FR0013293545)

Fonds commun de Placement géré par SANSO Investment Solutions

Objectifs et politique d'investissement :

Cet OPCVM a pour objectif de viser à délivrer une performance nette de frais supérieure de 3% par an à l'indice représentant la hausse annuelle des prix à la consommation hors tabac en France (ticker Bloomberg CPXTFRI Index).

Pour atteindre son objectif, l'OPCVM, s'expose de manière discrétionnaire aux marchés actions, obligataires et monétaires. Cette exposition sera mise en œuvre par des investissements en OPC, notamment en OPC indiciels cotés (Exchange Traded Funds ou ETF). La zone géographique d'intervention de l'OPCVM sera internationale et pourra en conséquence porter sur des marchés émergents, jusqu'à 80% de l'actif net de l'OPCVM.

Le gérant anticipe une exposition moyenne de l'actif net du fonds de 50% aux marchés actions et de 50% aux marchés de taux.

L'exposition aux marchés actions pourra varier de 20% à 80% de l'actif net. Cette exposition pourra se faire sur toutes zones géographiques et sur tout type de capitalisation. L'exposition aux marchés de taux (obligataires et monétaires) pourra varier entre 20% et 100% de l'actif net (110% en cas de recours à l'emprunt d'espèces) et pourra porter sur des titres émis par des émetteurs privés ou publics sans contrainte de notation. Le FCP pourra être exposé, jusqu'à 80% de son actif net, aux marchés de taux à haut rendement (titres spéculatifs à haut rendement émis par des émetteurs privés et publics). Le FCP pourra investir jusqu'à 110% (en cas de recours à l'emprunt d'espèces) de l'actif net en OPC mixtes. L'exposition aux devises autres que l'Euro pourra représenter de 0% à 100% de l'actif net du fonds, ce risque de change pouvant être couvert par le biais de produits dérivés, mais pas de façon systématique.

Des produits dérivés (change à terme, futures ou options) négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré pourront être utilisés à titre de couverture et d'exposition. L'exposition globale maximum du FCP sera de 200% de l'actif net

SANSO Investment Solutions s'appuie sur les conseils de Hortus Patrimoine dans l'implémentation et le suivi du portefeuille du fonds mais garde seule la prise des décisions d'investissement.

Les revenus nets du FCP sont totalement réinvestis. Les demandes de rachat sont reçues tous les jours jusqu'à 11heures et exécutées quotidiennement, selon les modalités précisées dans le prospectus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement :

← Risque plus faible							Risque plus élevé →
Rendement potentiellement plus faible							Rendement potentiellement plus élevé
1	2	3	4	5	6	7	

La prépondérance de l'exposition aux marchés actions, ainsi qu'aux marchés de taux, de crédit et de change explique le classement du Fonds dans cette catégorie d'indicateur de risque et de rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur et/ou de défaillance d'un émetteur. L'investissement en obligations ayant une notation inférieure à BBB entraîne une augmentation du risque du portefeuille.

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le FCP intervient (en particulier les marchés émergents et les actions de petites et moyennes capitalisations) peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

Risque lié aux instruments financiers à terme : l'utilisation de produits dérivés peut entraîner une amplification à la hausse comme à la baisse des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.30%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance annuelle de l'OPCVM par rapport à l'indice représentant la hausse annuelle des prix à la consommation hors tabac en France (ticker Bloomberg CPXTFRI Index) + 3%
	Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : NA

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur

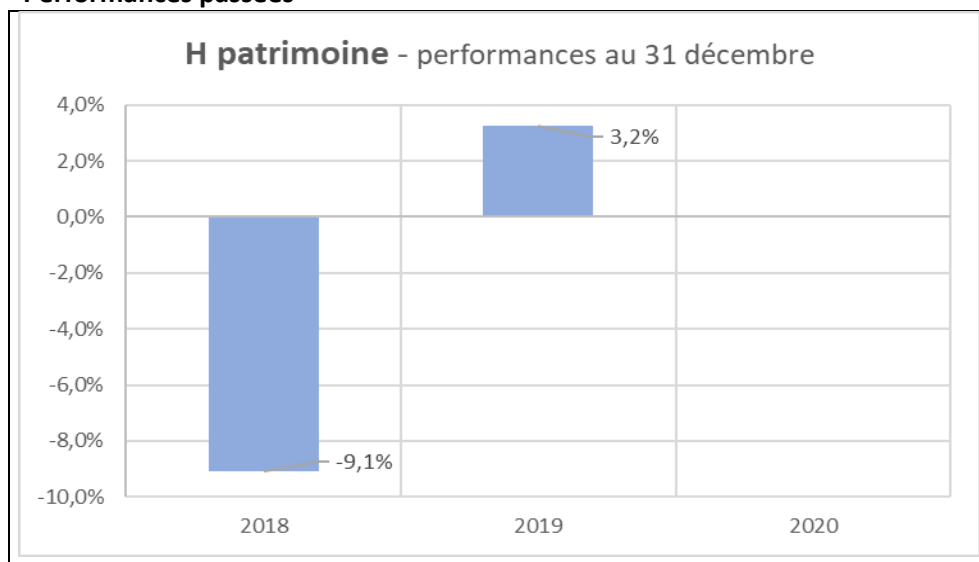
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice clos au 31/3/2020. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de surperformance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

En cas de commission de surperformance, le montant facturé au titre du dernier exercice est inclus, également sous la forme d'un pourcentage.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et 11 du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.sanso-is.com

Performances passées



• Sources Bloomberg SANSO IS

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPC :
29/12/2017

Devise de calcul des performances passées de l'OPC : Euro

Informations pratiques

Dépositaire : Caceis Bank

Changement : à compter du 24/06/2019, le fonds n'est plus nourricier du FCP Résilience.

La politique de rémunération des collaborateurs est disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite du porteur à SANSO Investment Solutions, 69 boulevard Malesherbes, 75008 Paris ou via son site Internet www.sanso-is.com.

La valeur liquidative peut être obtenue auprès de la société de gestion et sur son site Internet.

Le prospectus, le DICI et les rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître peuvent être fournis sur demande auprès de la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM et/ou d'un conseiller fiscal.

La responsabilité de SANSO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. SANSO Investment Solutions est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **20/04/2020**.